

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2010

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil dix, le mardi dix neuf octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 12 octobre 2010, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, GIRARD Fabienne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absent : néant

En préambule : Madame Helen HENDERSON demande une minute de silence en mémoire de Madame Hélène HAMET et de Monsieur René BOURGEOIS qui nous ont quittés.

Elle demande ensuite que l'ordre du jour soit modifié avec un sujet supplémentaire concernant la location de la salle polyvalente aux associations. Aucune objection n'étant formulée, ce sujet est ajouté à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance : Paul DESROSSE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 7 septembre 2010 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Bilan sur le projet de faisabilité de l'intercommunalité cantonale.

Madame Helen HENDERSON rappelle à l'assemblée la synthèse de l'étude du bureau SEMAPHORES, cabinet recruté par l'Amicale des maires du canton, qui a été communiquée à l'ensemble des conseillers. Le périmètre d'une intercommunalité a été étudié sur le canton de La Chapelle La Reine. La suggestion de Nanteau-sur-Essonne d'élargissement à d'autres communes, cantons ou départements, surtout aux communes adhérentes au Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGf), n'a pas reçu l'appui des autres communes. Ce rapport sur la faisabilité d'un périmètre cantonal confirme l'orientation de l'intercommunalité à transfert minima de compétences.

Monsieur Alain LE PAPE indique que la loi qui sera votée prochainement par le parlement rendra obligatoire l'appartenance à une intercommunalité, pour toutes les communes en France, avant fin 2013, mais il faut avancer car si nous n'avons pas encore défini le périmètre de notre intercommunalité pour 2012, c'est le Préfet qui prendra la main et nous imposera sa solution. Dans tous les cas le Préfet aura le pouvoir de modifier les incohérences de périmètre et de procéder à une rationalisation.

Actuellement le seuil minimum prévu pour une intercommunalité est de 5000 habitants. La population du canton est de 13000 habitants mais toutes les communes du canton n'adhéreront pas : Recloses a d'ores et déjà opté pour la communauté de Fontainebleau/Avon, il y a des points d'interrogation pour Larchant très attirée par l'intercommunalité de Nemours et pour Ury qui hésite entre Fontainebleau et le canton.

Les compétences transférées pouvant être : deux syndicats intercommunaux (transports et collège), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les ordures ménagers, l'adhésion des communes aux associations cantonales (par exemple ESF, ACAD, etc....), certaines installations sportives, des aides aux personnes âgées, etc. Par la suite la communauté de communes pourrait se doter de nouvelles compétences avec des services à créer par exemple dans les domaines des transports, des services aux personnes, de l'accueil de la petite enfance, du groupement de commandes, etc....

Pour chaque transfert de compétence la notion d'intérêt communautaire doit être primordiale.

Pour le financement de l'intercommunalité deux modes de fonctionnement sont proposés : Taxe additionnelle ou taxe fiscale unique (T.F.U.). Monsieur Alain LE PAPE explique la complexité des calculs avec les deux systèmes. Il lui apparaît après analyse que la taxe additionnelle serait plus avantageuse pour la commune de Nanteau-sur-Essonne. Le changement en faveur de la taxe fiscale unique restant possible par la suite.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la poursuite de l'engagement de la commune sur le périmètre du Canton de La Chapelle La Reine, sauf Recloses, avec une taxe additionnelle.

Bilan sur le projet de contrat triennal de voirie.

Monsieur Alain LE PAPE fait part d'une réunion avec Monsieur DELAPLACE, du conseil général 77, et Monsieur BERTSCHY du bureau d'études. Actuellement le budget du CG77 pour les contrats triennaux de voirie permet de traiter 25 à 30 dossiers par an pour 160 demandes en attente, portant à 2018 la prise en compte de nouveaux dossiers, sauf intérêts particuliers permettant d'intercaler un dossier dont le motif pourrait être pris en compte en priorité. Les critères de recevabilité étant les suivants : 1/ Respect de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
2/ Intégration du développement durable ;
3/ Création de piste cyclable ;
4/ Aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules ;
5/ Sécurisation pour les transports scolaires ;
6/ Elargissements hors agglomération ;

Le taux des subventions accordées par le Conseil Général sont de 100% pour la chaussée sur une voie départementale et de 20% ou 50% pour les bordures de trottoirs ; 50% pour un aménagement concernant l'accessibilité. Les canalisations des eaux pluviales sont totalement à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour le montage d'un dossier prenant en compte les critères d'accessibilité et de sécurité afin d'obtenir le taux maximal de 50%.

Amendes de police 2011.

Comme chaque année nous pouvons obtenir une aide du département, au titre de la répartition des amendes de police, pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière. Les propositions suivantes sont envisagées :

1-/- bordures de trottoir à Villetard, sécurité de circulation par temps de pluie.

2-/- plantation d'une haie basse pour sécuriser la circulation des piétons en limite de l'affleurement de la tranchée drainante à Boisminard plus effet de paroi incitant les automobilistes à ralentir.

3-/-plantation d'une haie arbustive le long de la RD63a à l'entrée de Nanteau-sur-Essonne coté sablières, pour créer un effet de paroi incitant les automobilistes à ralentir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les trois projets et autorise Madame le Maire à déposer 3 dossiers pour solliciter les aides au titre de la répartition des amendes de police.

Madame le maire souhaite qu'en parallèle nous définissions rapidement notre plan d'accessibilité de voirie (P.A.V.), notamment Rue de la Grange aux Dîmes et RD63a, car ce plan sera indispensable pour obtenir les autorisations d'amélioration de la voirie et les aides du département.

Mare de Boisminard : point sur le dossier.

La commission de validation du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGf) a refusé le devis comprenant un enrochement côté chemin rural et souhaiterait à sa place un mur maçonné comprenant l'habillage du regard de pompage pompier. L'entreprise Pascal BAZIN de Boigneville a proposé un devis conforme aux méthodes de travail préconisées par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour un montant de 16 394 € HT, le surcoût engendré est de 9 924 € HT, supplément pris à 80% par le PNRGf. La prochaine commission se réunira au mois de novembre.

Pour y être étudié le dossier modifié doit être déposé avant fin octobre.

Le conseil municipal à l'unanimité donne autorisation à Madame Le Maire de déposer le dossier conformément au souhait du PNRGf.

Préparation de la cérémonie du 11 novembre.

Rendez-vous devant la mairie pour se diriger vers le monument aux morts, départ à 11h.

A l'issue de la cérémonie un verre de l'amitié sera servi à la salle Jean HERBLOT.

Point sur les travaux en cours.

Les travaux de reprise du mur de la seconde mare de Boisminard (La Fousse) et la consolidation du mur par la confection d'un soubassement maçonné, sont achevés.

Les travaux de consolidation du mur de l'ancien cimetière sont en cours.

Les panneaux de signalisation (dernière phase) sont commandés.

Un abri à vélos et deux parcs à vélos : VILL'EQUIP propose des modèles en bois de style rural, esthétique et à moindre coût. Fournis et posés leurs coûts entrent dans l'enveloppe financière prévue. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord sur les propositions de VILL'EQUIP.

Location de la salle polyvalente aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame Henderson à intervenir auprès de l'amicale des Maires afin d'harmoniser les règles d'utilisation pour toutes les associations cantonales et donne les pleins pouvoirs à Madame le maire pour fixer les tarifs en conséquence.

Questions diverses

Helen HENDERSON informe le conseil :

Du cambriolage des locaux de la mairie et de plusieurs habitations de la commune le 1er octobre.

De la nomination de deux nouveaux membres au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), Madame Michelle BOUTEILLE et Monsieur Guillaume GILBERT.

Pour la fin d'année, deux possibilités ont été proposées aux anciens, mais le colis reste la préférence de la majorité de nos aînés.

Du montage d'activités de fin d'année pour les plus jeunes par le CCAS.

De la mise en place du site internet de la commune : cela avance, son inauguration pourrait avoir lieu lors des vœux du Maire le 22 janvier 2011. Pour ce site il est nécessaire de faire une photo du conseil municipal. Elle aura lieu le 26 novembre à 20h à la mairie.

D'une réunion du Syndicat intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eaux (SIARCE) à Nanteau-sur-Essonne pour l'explication de son programme d'entretien de la rivière Essonne dans notre secteur, le mardi 16 novembre à 18h30 salle Jean HERBLOT. Cette réunion concerne les élus des communes de Nanteau-sur-Essonne, Buthiers, Boulancourt et Malesherbes.

D'une réunion publique du SPANC du PNRGF, après que tous les dispositifs d'assainissement non-collectif de la commune auront été contrôlés, elle sera programmée à Nanteau-sur-Essonne début 2011.

De sa proposition, en accord avec ses adjoints, de confier à Monsieur Paul DESBROSSE la mission d'être l'interlocuteur unique des architectes désignés pour les futurs locaux techniques (c'est un souhait exprimé par le cabinet). Paul DESBROSSE accepte la proposition, le conseil municipal l'en remercie.

De la date retenue pour les vœux du Maire, le 22 janvier 2011 à 17h30.

De l'arrivée dans la commune de nouveaux habitants : 5 maisons ont été vendues dernièrement.

Paul DESBROSSE propose un programme d'entretien des chemins ruraux et rappelle que nous avons prévu de mettre en valeur les contreforts de l'église.

Michèle BOUTEILLE signale que l'A.C.A.D. attend notre cotisation.

André LE BRAS fait part de :

La dernière réunion du SIGEGAS. Un accord de principe a été trouvé pour les travaux concernant l'aménagement de la cour de l'école et le remplacement de six radiateurs. En accord avec la commune de Boulancourt, notre participation financière à ces travaux fera partie du forfait fixé à 1115 € pour chacune de nos deux communes pour 2010.

Le comité syndical de la Base de Buthiers a réajusté le prix des repas servis à la base : pour moins de 50 enfants il passe de 3,90€ à 3,95€ et pour plus de 50 enfants de 3,80€ à 3,90€. Le SIGEGAS révisera ses prix pour les familles ayant plusieurs enfants à la cantine afin d'appliquer les nouveaux tarifs au 1er janvier 2011.

Il rappelle que, pour les travaux supplémentaires de la 6^{ème} classe, la commune avait refusé de signer pour raison de non conformité de la convention au règlement. Celle-ci a été corrigée et est signée. Mme la Présidente du SIGEGAS a demandé à Nanteau-sur-Essonne de préciser sa position concernant les statuts. Cette position est inchangée puisqu'il n'y a pas eu d'échange depuis la dernière proposition de Nanteau-sur-Essonne.

La commune de Boulancourt partage la position de Nanteau-sur-Essonne sur l'ensemble et notamment sur le montant du forfait proposé pour les travaux d'entretien de l'école.

Le sujet va repasser devant le conseil municipal de Buthiers.

Il propose une réunion de la commission voirie le 22/10/2010 à 18h30 en mairie et signale que des copeaux de bois sont à la disposition des habitants à l'emplacement de l'ancienne décharge, suite à l'élagage des frênes de Boisminard.

Alain LE PAPE : suite à l'intervention du maire de la commune de Tousson, le vendredi 15 octobre, la circulation des camions de betteraves s'est effectuée dans les deux sens sur Nanteau-sur-Essonne, contrairement aux engagements antérieurs comportant un sens unique pour raison de sécurité (croisements sur voies étroites). L'information a été transmise à un agriculteur, une concertation avec la mairie de Tousson et l'organisateur des transports de betteraves sera menée afin de rétablir ce sens unique.

Il faut noter qu'une partie importante des terres agricoles de Nanteau-sur-Essonne sont exploitées par des agriculteurs de Tousson.

SIERSOSM : concernant l'enfouissement éventuel des réseaux électriques, le Président du syndicat d'électrification nous a expliqué qu'il ne peut intervenir qu'au titre de l'article 8, mais que la société ERDF décide seule des priorités. L'obtention de subvention est de plus en plus difficile. Il y a une autre possibilité plus intéressante au niveau du financement avec le FACE (fond d'amortissement des charges d'électrification) mais elle ne peut être mise en œuvre que lors d'un renforcement de réseau, ce qui n'est pas prévu pour Nanteau-sur-Essonne à moyen terme. Concernant la ligne 20000 Volts, il ne peut pas y avoir de participation du syndicat. De son côté ERDF ne voit pas de raison technique pour procéder à son enfouissement, bien au contraire, car il s'agit d'une ligne avec câbles isolés et torsadés qui donne le maximum de garanties pour livrer un courant de qualité.

Le syndicat et la société FORCLUM acceptent d'étudier l'enfouissement du centre bourg sous réserve de plans à jour du réseau.

La séance est levée à 23h15

Date de la prochaine séance : mardi 30 novembre 2010 à 20h.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Paul DESBROSSE
Le Secrétaire